

A l'attention de Monsieur le Préfet,

Nous,
chômeurs et avant tout demandeurs d'emploi revendiquons
pour toutes les personnes actuellement en situation précaire:

Régionalement:

- Gratuité des transports en commun, et levée des sanctions en cours (P.V)
- Carte Santé pour tous.
- Création d'une Maison des Associations; regroupant des associations :lutte contre le chômage, mise à disposition de moyens techniques et d'aide juridique, avec création des emplois correspondants.
- Présence d'un où plusieurs chômeurs élus aux Commissions Paritaires de l'A.S.S.E.D.I.C et U.N.E.D.I.C, avec reconnaissance juridique de ces personnes comme membres à part entière de ces commissions.
- Dans les rencontres régulières pour suivre l'évolution du chômage dans la région, en présence des représentants des chômeurs.
- Gratuité de la cantine scolaire pour les enfants de personnes en situation de précarité.
- Augmentation des moyens de toutes les structures sociales, (Centre Social, Mission Locale,...)
- Unifications des démarches administratives (carte et guichet uniques):
A.S.S.E.D.I.C, A.N.P.E, C.A.F, C.P.A.M, D.D.T.E, F.I.S.C, H.L.M, E.D.F- G.D.F, La Poste, Telecom.
- Accès pour tous à la culture et loisirs (aménagements des tarifs, réductions) au même titre que les étudiants et les militaires.
- Exonérations totales : des impôts locaux, redevance, vignette auto, timbre fiscaux sur papiers administratifs.
- Gratuité et amélioration des services de recherche d'emploi (téléphones en état de marche!!, Minitel, photocopieuses, ...), à l'A.N.P.E, aux A.S.S.E.D.I.C, à la C.A.F., ainsi que l'ouverture d'antennes dans les municipalités, gratuité des services accessibles de l'extérieur (créer des numéros verts)
- Relance de la politique de logement H.L.M, et/ou l'extension de la durée de garantie du C.C.A.S, concernant les baux d'habitation: de 2 à 3 ans/durée minimale d'un bail (F.A.R.G, F.S.L)
- Sanctions plus lourdes pour les entreprises et les C.A.T ne respectant pas les quotas et les conditions de travail des handicapés.
- Examen immédiat de la liste des personnes en difficulté soumise le 7 Janv 98.
- Suppression du délai de carence pour le R.M.I.

Nationalement:

- _ Création massive d'emplois fixes dans la fonction publique.
- _ Abolition du travail précaire (C.D.D, C.E.S, temps partiel imposé...).
- _ Suppression de la dégressivité des allocations.
- _ Prime de 3000 francs à élargir à tous les demandeurs d'emploi, y compris les chômeurs non indemnisés.
- _ R.M.I pour tous !!, dès 18 ans.
- _ Revalorisation de 1500 francs des minimas sociaux.
- _ Retour au statut initial (50 000 Francs), quant à la création d'entreprise (A.C.R.E).
- _ Baisse immédiate du temps de travail sans perte de salaire et transformation de ces heures en postes stables.
- _ Interdiction des heures supplémentaires.
- _ Retraite à 55 ans, ou 37.5 ans de cotisations.
- _ Réforme fiscale radicale sur produits de premières nécessités et produits culturels.
- _ Financement de toutes les formations sans conditions de durée de travail avant chômage (A.F.R), avec indemnisation sur la base du S.M.I.C.
- _ Egalité des salaires et des droits au travail homme/femme, français/immigrés!
- _ Suivi personnalisé par un conseiller emploi spécialisé selon les domaines de qualifications de chaque chômeur.
- _ Mise en place de Véritables Etats Généraux sur le Chômage et le Travail.
- _ Suppression des intérimaires dans les grandes entreprises et administrations.
- _ Limitation dans le temps des contrats intérimaires dans la même entreprise pour les petites entreprises).
- _ Droits aux études pour tous sans perte de statut et de droit (gratuité des inscriptions)
- _ Gratuité des soins vétérinaires obligatoires (certains vaccins, tatouage)
- _ Plus de moyens pour les inspecteurs du travail, et réelle pénalisation des entreprises qui ont recours au travail clandestin.
- _ Suppression des exonérations I.S.F (Impôt Sur la Fortune).
- _ Versement des indemnités au 1er de chaque mois, et versement d'une avance dès l'entrée au chômage.
- _ Comptabilisation réelle des statistiques du chômage, réintroduction de tous les précaires (étudiants, stagiaires, C.E.S, contrat intérim, plus de 50 ans ...)
- _ Reclassification des métiers inexistants dans les fichiers de l'A.N.P.E (refonte du ROME).
- _ Suppression des emplois réservés et non cumul d'un emploi et d'une retraite
- _ Arrêt des poursuites judiciaires sur les personnes surendettées.
- _ Les personnes qui participent à des espaces de solidarité alternatifs ne doivent pas être inquiétés.
- _ **Juste redistribution des richesses!!!**